



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1618 III
SÉANCE DU 22 MAI 2024

Crédit de 1 054 100 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation des pavillons scolaires provisoires de Contamines sis rue Michel-Chauvet 22, de Cayla sis chemin William-Lescaze 12 et de l'ancien lycée Töpffer sis avenue Eugène-Pittard 21 (PR-1618 III)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 69 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 054 100 francs, destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation des pavillons scolaires provisoires de Contamines sis rue Michel-Chauvet 22, de Cayla sis chemin William-Lescaze 12 et de l'ancien lycée Töpffer sis avenue Eugène-Pittard 21.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 054 100 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2032.

Certifié conforme :

La Secrétaire :


Yasmine Menétrey

Le Président :


Pierre de Boccard